

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1367 12 décembre 2005

SOMMAIRE

A.P. Lux, S.à r.l., Luxembourg 65594	Highgrove Property, S.à r.l., Luxembourg	65571
A.W.T.C. Holdings, African Wood Trading Com-	I.T.D. 21 S.A., Godbrange	65614
pany Holdings S.A., Luxembourg 65575	I.T.D. 21 S.A., Godbrange	65614
Aller-Retour, S.à r.l., Luxembourg 65593	3 ,	6557
Alumex Holding S.A., Luxembourg 65593	International Orthopaedic Diffusion S.A., Esch-sur-	
Amstar Property, S.à r.l., Luxembourg 65571	Alzette	65592
Ariadne S.A., Luxembourg 65570	International Reinsurance Company S.A., Luxem-	
Arkos International S.A., Luxembourg 65592	bourg	65604
BE Group Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 65595	International Reinsurance Company S.A., Luxem-	
BMS S.A., Luxembourg	burg	65604
BSI Art Collection S.A., Luxembourg 65593	J.P. Morgan Universal Fund, Sicav, Senningerberg	65572
Bulmet S.A., Luxembourg65615	J.P. Morgan Universal Fund, Sicav, Senningerberg	65572
Caflora 2 S.A., Pétange	JT International Luxembourg S.A., Luxembourg .	65573
Caresta S.A., Bertrange 65605	Latcem S.A., Luxembourg	65573
Caterman S.A., Windhof-Koerich 65605	Luxgene S.A., Luxembourg	65574
Ceratizit Re S.A., Luxembourg 65570	Mats, S.à r.l., Luxembourg	65616
Cheryl Investissements S.A., Luxembourg 65570	MCT Luxembourg Management, S.à r.l., Luxem-	
COP Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 65605	bourg	65577
Coatings Re S.A., Luxembourg 65615	Medisearch S.A., Esch-sur-Alzette	65570
Coatings Re S.A., Luxembourg 65615	Medsup S.A., Esch-sur-Alzette	65574
Cofintex Luxembourg S.A., Luxembourg 65574	Montesa S.A., Bertrange	65606
Cofintex Luxembourg S.A., Luxembourg 65613	Muvi Re S.A., Luxemburg	65592
CYO Company of Yarns Olcese S.A.H., Luxem-	Ortho-Team S.A., Esch-sur-Alzette	65576
bourg	Pâtisserie Belle Etoile Tossenberg S.A., Ber-	
D.T.P. Philippi, S.à r.l., Remich 65594	trange	65614
DnB NOR Reinsurance S.A., Luxembourg 65576	Procoat S.A., Luxembourg	65574
Donaldson Company Inc. (Luxembourg) SCS, Lu-	Property Finance France S.A., Luxembourg	65576
xembourg	S.C. Les Edelweiss, Luxembourg	65606
Electricité Générale COP Luxembourg, S.à r.l.,	S.C. Les Edelweiss, Luxembourg	65606
Luxembourg 65614	S.C. Les Gentianes, Luxembourg	65606
Eurobeton S.A., Luxembourg 65616	S.C. Les Gentianes, Luxembourg	65607
Eurobeton S.A., Luxembourg 65616	Sprint Investments S.A., Luxembourg	65575
FIR Re S.A., Luxembourg 65571	Swisscom Eurospot Luxembourg S.A., Luxem-	
Fiori Property, S.à r.l., Luxembourg 65571	bourg	65594
Geoffrey S.A., Luxembourg 65614	Swisscom Eurospot Luxembourg S.A., Luxem-	
GlaxoSmithKline Verwaltungs GmbH, Mamer 65572		65594
GlaxoSmithKline Verwaltungs GmbH, Mamer 65572	Trustlux S.A., Luxembourg	65607
Gruppo Nymco Luxembourg S.A., Luxembourg 65570	Trustlux S.A., Luxembourg	65608
H.E.A.T. Mezzanine I-2005 S.A., Luxembourg 65583		65573
, ,	<i>5</i> ,	



ARIADNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 79.122.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour ARIADNE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(066177.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

CHERYL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 73.159.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(066220.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

GRUPPO NYMCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 52.485.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(066222.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

CERATIZIT RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 61.860.

Le bilan au 28 février 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066227.3/4685/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

MEDISEARCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 103.057.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2005.

MEDISEARCH S.A.

Signature

(066356.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.



FIORI PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.998.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2005 a nommé nouveau gérant M. Michael Staub, avocat, 10 Gartenstrasse, CH-8027 Zurich,

en remplacement du gérant démissionnaire M. Peter Hafter.

Pour FIORI PROPERTY, S.à r.l.

SOFINEX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09759. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066271.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

HIGHGROVE PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.931.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2005 a nommé nouveau gérant M. Michael Staub, avocat, 10 Gartenstrasse, CH-8027 Zurich,

en remplacement du gérant démissionnaire M. Peter Hafter.

Pour HIGHGROVE PROPERTY. S.à r.l.

SOFINEX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09757. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066273.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

AMSTAR PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 95.000.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2005 a nommé nouveau gérant M. Michael Staub, avocat, 10 Gartenstrasse, CH-8027 Zurich,

en remplacement du gérant démissionnaire M. Peter Hafter.

Pour AMSTAR PROPERTY, S.à r.l.

SOFINEX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09755. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066275.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

FIR RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 52.973.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 7 juin 2005

«L'assemblée nomme PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2005.»

Pour la société

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG09031. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066446.3/682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.



J.P. MORGAN UNIVERSAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 64.213.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2005

Composition du Conseil d'Administration:

Il a été décidé de réélire Monsieur lain O.S. Saunders, Monsieur James B. Broderick, Monsieur André Elvinger, Monsieur Pierre Jaans et Monsieur Patrick Petitjean en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 mars 2006.

Il a été décidé d'approuver la réélection de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour J.P. MORGAN UNIVERSAL FUND

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

M. Kozinska

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG09982. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066305.3/984/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

J.P. MORGAN UNIVERSAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 64.213.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG09984, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2005.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Company Administration

Signature

(066303.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

GlaxoSmithKline VERWALTUNGS GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 83.032.

Le Conseil d'Administration du 22 mars 2005 a accepté la démission de Monsieur Nico Brimeyer en tant qu'Administrateur classe B.

G. Dassonville.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066313.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

GlaxoSmithKline VERWALTUNGS GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 83.032.

Le bilan au 20 juin 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BG08836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Dassonville

Administrateur

(066309.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.



JT INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, (anc. JT INTERNATIONAL, S.à r.l.).

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 58.197.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 19 juillet 2005

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires que:

l'assemblée a décidé de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- M. Jean-François Leroux, demeurant 11, rue Ami-Lullin, CH-1207 Genève (Switzerland),
- M. Patrice Dumont-Dit-Voitel, demeurant 16, rue de Graman, CH-1214 Puplinge (Switzerland),
- M. Stephan Schlaefereit, demeurant 43, route de Soral, CH-1232 Cofignon (Switzerland),
- Mme Isabelle Campani, demeurant 6, rue Jean Simonet, CH-1219 Châtelaine (Switzerland), et du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066350.3/1005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

WILLBURN CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 88.518.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILLBURN CONSULTING S.A.

Signature

(066352.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

LATCEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 84.232.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 30 juin 2005

Il résulte du procès-verbal que l'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé:

- de ne pas reconduire LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED, QUENON INVESTMENTS LIMITED et SHAPBURG LIMITED dans leurs fonctions d'administrateurs,
- de nommer en remplacement avec effet immédiat trois nouveaux administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2005:
- LAYCA (MANAGEMENT) S.A., ayant son siège social au 2^{ième} étage, Abbott Building, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), et inscrite auprès du Registrar of International Business Companies des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 591194,
- NAIRE (MANAGEMENT) S.A., ayant son siège social au 2^{ième} étage, Abbott Building, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), et inscrite auprès du Registrar of International Business Companies des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 590488,
- NUTAN (MANAGEMENT) S.A., ayant son siège social au 2^{ième} étage, Abbott Building, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), et inscrite auprès du Registrar of International Business Companies des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 590480,
- de reconduire ERNST & YOUNG S.A., une société anonyme ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg), section B, sous le numéro 47.771, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066353.3/1005/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.



LUXGENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 77.859.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature.

(066354.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

PROCOAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 73.151.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 27 juin 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune,
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08094. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066363.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

MEDSUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 103.056.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2005.

MEDSUP S.A.

Signature

(066365.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

COFINTEX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 36.866.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu par vote circulaire conformément à l'article 8 des Statuts en 1997 «Le Conseil accepte la démission de Monsieur Peter Jones en tant que Directeur. Le Conseil décide de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Peter Jones.»

Pour la société

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Dirigeant Agrée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066455.3/682/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.



A.W.T.C. HOLDINGS, AFRICAN WOOD TRADING COMPANY HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 30.131.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 6 janvier 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 184 du 5 juillet 1989; statuts modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 28 octobre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 132 du 8 avril 1994, en date du 5 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 604 du 28 novembre 1995, en date du 1er mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 446 du 14 juin 1999 et en date du 14 décembre 2000, la société adoptant sa dénomination actuelle de AFRICAN WOOD TRADING COMPANY HOLDINGS (A.W.T.C. HOLDINGS), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 548 du 19 juillet 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

AFRICAN WOOD TRADING COMPANY HOLDINGS (A.W.T.C. HOLDINGS), Société Anonyme Signature

(066364.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

SPRINT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 75.576.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 13 juillet 2005 a renouvelée les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune,
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066366.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

IMMOBILIERE STRASBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange. R. C. Luxembourg B 100.585.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 10 mai 2005

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Alfred Leesch, Commerçant retraité, Luxembourg, Président, Administrateur-délégué;
- Madame Sophie Fuhrmann, Femme au foyer, Luxembourg, Administratrice;
- Madame Nathalie Leesch, Femme au foyer, Luxembourg, Administratrice;
- Madame Françoise Leesch, Institutrice, Bettembourg, Administratrice.

Est nommée Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., 5, bd. de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2005.

A. Leesch

Le président

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066429.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.



DnB NOR REINSURANCE S.A., Société Anonyme, (anc. UBN REINSURANCE S.A.).

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 37.243.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 3 juin 2005

L'Assemblée Générale du 3 juin 2005 renomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Jan Riiser,
- Monsieur Nils Arne Fagerli,
- Madame Anne Ystenes.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée renomme également PricewaterhouseCoopers Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005.

Pour la société DnB NOR REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066368.3/682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ORTHO-TEAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 95.086.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2005.

ORTHO-TEAM S.A.

Signature

(066369.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

PROPERTY FINANCE FRANCE, Société Anonyme. Capital social: EUR 12.517.200,-.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume. R.C. Luxembourg B 64.844.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2005:

1. Herr Demisch schlägt Herrn Dirk Ruppert als zusätzliches Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft vor.

Die anwesenden Aktionäre der PFF stimmen diesem Vorschlag einstimmig zu und wählen Herrn Dirk Ruppert zum Mitglied des Verwaltungsrat bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2007 stattfinden und über das Geschäftsjahr 2006/2007 beschließen wird.

Herr Ruppert nimmt die Wahl zum Verwaltungsrat dankend an.

2. Herr Demisch schlägt Herrn Ruppert als zusätzlichen Geschäftsführer vor gemäß Art. 13 der Gesellschaftssatzung vor.

Die anwesenden Aktionäre der PFF nehmen diesen Vorschlag zur Kenntnis. Satzungsgemäß ernennt der Verwaltungsrat Herrn Dirk Ruppert zum weiteren Geschäftsführer. Siehe Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 24. Juni 2005.

3. Auf eigenen Wunsch legt Herr Jan Baldem Mennicken mit Wirkung vom heutigen Tage sein Mandat als Verwaltungsrat nieder. Aktionäre und Verwaltungsrat bedanken sich bei Herrn Mennicken für die fruchtbare Zusammenarbeit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour avis conforme

PROPERTY FINANCE FRANCE S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10672. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066378.3/850/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.



MCT LUXEMBOURG MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 109.740.

.....

STATUTES

In the year two thousand and five, on the nineteenth of July. Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

MCG HOLDING S.A., a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at 2-4, place du Molard, 1204 Geneva, Switzerland represented by Me Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 8th, 2005.

Which proxy shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a single member limited liability company and to draw up its Articles of Association as follows:

Title I. - Name, Registered office, Purpose, Duration

- Art. 1. There is hereby established a single member limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on single member limited liability companies (hereafter the «Law») as well as by the present articles (hereafter the «Articles»).
 - Art. 2. The name of the Company is MCT LUXEMBOURG MANAGEMENT, S.à r.l.
- **Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may hold shares and interests in a Luxembourg «société en commandite par actions» to be formed with the name of MCT BERLIN RESIDENTIAL S.C.A. and may act as manager of such Company.

The corporation may establish branches or other offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the board of managers.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

- **Art. 5.** The Company is established for an unlimited term.
- Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the Company.

Title II. - Capital, Parts

- **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500,- EUR) divided into five hundred (500) parts of twenty-five Euro (25,- EUR) each.
 - Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.



Title III. - Management

Art. 10. The Company is managed by a board of managers comprising at least three members, whether participants or not. At least one of those members shall be designated as category «B» manager, the others being designated as category «A» managers.

The managers are appointed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove them.

Their term and remuneration is fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- (i) he resigns his office by notice to the Company, or
- (ii) he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
 - (iii) he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- (iv) he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.
 - **Art. 11.** The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented. Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Art. 12. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole participant or, as the case may be, to the general meeting of participants, fall within the competence of the board of managers.

Art. 13. For any amount inferior to ten thousand Euro (EUR 10,000.-), the Company will be bound in any circumstances by the joint signature of any two managers whatever the category to which they belong, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in the case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 14 of the present articles of association.

For amounts equal or superior to ten thousand Euro (EUR 10,000.-), the Company will be bound by the joint signature of one category «A» manager and one category «B» manager, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in the case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 14 of the present articles of association.

Art. 14. The board of managers may by unanimous resolution delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more managers.

It may also by unanimous resolution commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more persons who are not managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether participants or not.

Art. 15. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 16. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

Each share carries one vote at all meetings of participants.

Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.



Title V. - Financial year, Profits, Reserves

- Art. 17. The financial year of the Company starts on the 1st of October of each year and ends on the 30th of September of the following year.
- Art. 18. Each year on the 30th of September an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Varia

Art. 20. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present Articles.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 30th of September 2005.

Subscription

The parts have been fully paid up to the amount of twenty-five Euro (25.- EUR) per part by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named shareholder has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.
- 2) Have been elected managers (gérants) of the Company for an undetermined term:

Category «A» Managers:

- a) Michael Lévy, citizen of Switzerland, born on the 7th of March 1973 in Geneva, Switzerland, manager, residing professionally at 2-4, place du Molard, CH-3458 Geneva, Switzerland;
- b) Volker Hemprich, citizen of Germany, born on the 30th of October 1970 in Mainz, Germany, manager, residing professionally at 2-4, place du Molard, CH-3458 Geneva, Switzerland;
- c) Morris Katri, citizen of Switzerland, born on the 5th of July 1973 in Geneva, Switzerland, manager, residing professionally at 2-4, place du Molard, CH-3458 Geneva, Switzerland;
- d) Philipp Leibundgut, born on the 12th of April 1973 in Basel, Switzerland, manager, residing professionally at 2-4, place du Molard, CH-3458 Geneva, Switzerland;

Category «B» Managers:

- e) Mireille Gehlen, born in Luxembourg on the 18th of August 1958, residing professionally at 25, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, and
- f) Thierry Jacob, born in Thionville (France) on the 7th of July 1967, residing professionally at 25, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.



The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

MCG HOLDING S.A., une société constituée sous les lois suisses ayant son siège social au 2-4, place du Molard, 1204 Genève, Suisse représentée par Me Alex Schmitt, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée le 8 juillet 2005.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et en arrêter les statuts comme suit:

Titre Ier. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).
 - Art. 2. La dénomination sociale de la société sera MCT LUXEMBOURG MANAGEMENT, S.à r.l.
- Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Au cas où des évènements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siége social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de ce transfert du siége sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut détenir des actions et intérêts dans une société en commandite par actions luxembourgeoise qui sera constituée sous la dénomination sociale MCT BERLIN RESIDENTIAL S.C.A. et peut agir comme gérant de cette société.

La société peut établir des filiales ou d'autres bureaux à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché du Luxembourg par résolution du conseil de gérance.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre II. - Capital, Parts

- Art. 7. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
- Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 9. Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.



Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois membres, associés ou non. Un au moins de ces membres sera désigné comme gérant de catégorie «B», les autres étant désignés comme gérants de catégorie «A».

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, et sont révocables par eux à tout moment.

Les émoluments des gérants et la durée de leurs mandats sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- (i) il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- (ii) il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
 - (iii) il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- (iv) il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.
 - Art. 11. Le conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre tout membre du conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent audit conseil aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du conseil.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est lancé de Luxembourg.

Art. 12. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 13. Pour tout montant inférieur à dix mille euros (EUR 10.000,-), la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants, de quelque catégorie qu'ils soient, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil de gérance conformément à l'article 14 des présents statuts.

Pour tout montant égal ou supérieur à dix mille euros (EUR 10.000,-), la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe «A» et celle d'un gérant de classe «B», à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil de gérance conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 14. Le conseil de gérance peut par décision à l'unanimité déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants.

Il peut aussi par décision à l'unanimité confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs personnes autres que des gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil de gérance ni associés.

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 16. L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chaque part sociale donne droit à un vote à toutes les assemblées des associés.



Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Titre V. - Année sociale, Profits, Réserves

- Art. 17. L'année sociale commence le 1er octobre de chaque année et finit le 30 septembre de l'année suivante.
- Art. 18. Chaque année au 30 septembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, serviront au remboursement des apports faits par les associés sur les parts de la société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la société.

Titre VII. - Varia

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la société et prendra fin le 30 septembre 2005.

Souscription

Les parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part par un apport en espèces de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cent euros (12.500,- ÉUR) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est établi au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.
- 2) Ont été nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie «A»:

- a) Michael Lévy, citoyen suisse, né le 7 mars 1973 à Genève, Suisse, gérant, demeurant professionnellement 2-4, place du Molard, CH-3458 Genève, Suisse;
- b) Volker Hemprich, citoyen allemand, né le 30 octobre 1970 à Mainz, Allemagne, gérant, demeurant professionnellement 2-4, place du Molard, CH-3458 Genève, Suisse;
- c) Morris Katri, citoyen suisse, né le 5 juillet 1973 à Genève, Suisse, gérant, demeurant professionnellement 2-4, place du Molard, CH-3458 Genève, Suisse;
- d) Philipp Leibundgut, né le 12 avril 1973 à Basel, Suisse, gérant, demeurant professionnellement 2-4, place du Molard, CH-3458 Genève, Suisse;

Gérants de catégorie «B»:

- e) Mireille Gehlen, née à Luxembourg le 18 août 1958, demeurant professionnellement 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et
- f) Thierry Jacob, né à Thionville (France), le 7 juillet 1967, demeurant professionnellement 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schmitt, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 juillet 2005, vol. 432, fol. 53, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2005. H. Hellinck

(069984.3/242/367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

H.E.A.T. MEZZANINE I-2005 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2015 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefevre. R. C. Luxembourg B 109.738.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twelfth day of July.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

- 1) STICHTING PCT 3, a foundation governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, the Netherlands, registered in the Trade Register under registration number 34199194, represented by Mr. Pierre Reuter, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 July 2005;
- 2) BLITZ 05-090 GmbH, a company governed by the laws of Germany, having its registered office at c/o Ashurst, Prinzregentenstrasse 18, 80538 Munich, Germany, registered with the commercial register at the local court of Munich under HR B 157 377,

represented by Mr. Pierre Reuter, lawyer, by virtue of a proxy given on 8 July 2005;

which two proxies after being signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said persons represented as described above have drawn up the following Articles of Incorporation of a company which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies, by the law of 22 March 2004 on securitisation and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of H.E.A.T. MEZZANINE I-2005 S.A. (the «Company»).

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of its board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the Company is the acquisition and assumption, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets or obligations of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties by issuing debt instruments, in particular notes, the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation. The debt instruments may be issued either on an isolated or on a continuous basis, by private placement or by offering to the public. The debt instruments may be issued in different compartments.

The Company may carry out any transactions, which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law on securitisation of 22 March 2004 to which the Company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes, provided that same are not contrary to the foregoing purposes and are not otherwise prohibited by any agreements to which the Company may then be a party.

The Company, acting in the interests of the relevant investors in debt instruments issued by it, may in particular invest payments and proceeds it receives from its activities.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.



Chapter II. - Corporate capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The Company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one Euro and twenty four cents (EUR 1.24) each.

The corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

Art. 7. Compartments. The board of directors may establish one or more compartments which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the issues made in their respect, the reference currency or other distinguishing characteristics.

The terms and conditions of the debt instruments issued in respect of, and the specific objects of, each compartment shall be determined by the board of directors and shall be stated in the conditions relating to that compartment. Each holder of debt instruments issued shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the conditions applicable to these debt instruments and these articles of incorporation by subscribing to these debt instruments.

The rights of investors and of creditors are limited to the assets of the Company. Such rights, when related to a compartment or arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment, are limited to the assets of that compartment.

The assets of a compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that compartment.

For the purpose of the relations as between investors, each compartment will be deemed to be a separate entity.

The board of directors shall (as and when several compartments have been created) establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the Company for the purposes of ascertaining the rights of holders of debt instruments issued in respect of each compartment for the purposes of these articles of incorporation and the conditions, such accounting records to be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

Where any asset is derived from another asset (whether cash or otherwise) such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same compartment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset the increase or diminution in the value of such asset shall be applied to the relevant compartment.

In the case of any asset of the Company which the board of directors, or any person acting on behalf of the board of directors, does not consider is attributable to a particular compartment, the board of directors, or any person acting on behalf of the board of directors, shall have the discretion to determine the basis upon which any such asset shall be allocated or apportioned between compartments, and the board of directors shall have power at any time and from time to time to vary such basis.

Unless otherwise determined in the conditions of a compartment, the board of directors (or its delegate) may at any time liquidate single compartments, unless such liquidation occurs in the context of a general liquidation of the Company.

As and when several compartments have been created the Company shall establish consolidated accounts. Such consolidated accounts of the Company, including all compartments, shall be expressed in the reference currency of the corporate capital of the Company. The reference currencies of the Compartments may be in different denominations.

Chapter III. - Board of directors, Auditor

Art. 8. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders ratify the election at their next general meeting.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.



Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. In particular, the board of directors is vested with the power to create one or several compartments in relation to bonds, notes and other debt instruments issued by the Company, compartments corresponding to separate pools of assets and liabilities of the Company and each compartment being segregated from all other compartments of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of share-holders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 12. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

- Art. 13. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.
- Art. 14. Custodian. The Company appoints a custodian established in the Grand Duchy of Luxembourg which shall fulfil the duties and bear the responsibilities as provided by the law of 22 March 2004.
- **Art. 15. Independent External Auditor(s).** The accounts of the Company are audited by one or more independent auditors. The independent auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the Company in accordance with the law of 22 March 2004, and the board of directors shall determine their number and the duration of their appointment.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

- Art. 16. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company rep esents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- **Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last Wednesday in May.
- **Art. 18. Other General Meetings.** The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.



Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V. - Fiscal year, Allocation of profits

- **Art. 20. Fiscal Year.** The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year. The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account.
- Art. 21. Appropriation of Profits. Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of share-holders determines how the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the annual net profits to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Each compartment of the Company may be separately liquidated without such separate liquidation resulting in the liquidation of another compartment. Only the liquidation of the last remaining compartment of the Company will result in the liquidation of the Company.

Should the Company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable), or any compartment of the Company (if any) be liquidated, the liquidation of the Company or of the relevant compartment will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders respectively the board of directors for each compartment which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Limited recourse and non petition

Art. 23. Limited Recourse. The rights of investors and of creditors are limited to the assets of the Company. Such rights, when related to a compartment or arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment, are limited to the assets of that compartment.

The assets of a compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that compartment.

For the purpose of the relations as between investors, each compartment will be deemed to be a separate entity.

Art. 24. Non Petition. No holder of any debt instruments issued by the Company or any other creditor of the Company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Chapter VIII. - Applicable law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and/or completed and by the law on securitisation of 22 March 2004.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2005. The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as specified in the notice convening the meeting in the year 2006.

Subscription and payment

The parties appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the Company, they have subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	Subscribed	Number	Payments
	Capital EUR	of Share(s)	EUR
BLITZ 05-090 GmbH	30,998.76	24,999	30,998.76
STICHTING PCT3	1.24	1	1.24
Total	31,000.00	25,000	31,000.00

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately EUR 2,200.



Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I) The number of directors is set at three (3).

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2006:

- 1. Mr. Jürgen Berg, residing at 1-7, rue Nina et Julien Lefevre, L-2015 Luxembourg;
- 2. Mr. Hans-Joachim Rosteck, residing at 1-7, rue Nina et Julien Lefevre, L-2015 Luxembourg;
- 3. Mr. Jörg Meier, residing at 1-7, rue Nina et Julien Lefevre, L-2015 Luxembourg.
- II) Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the Company law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the meeting of shareholders hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of directors.
 - III) The registered office of the Company is established at 1-7, rue Nina et Julien Lefevre, L-2015 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, the said persons appearing have signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le douze juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) STICHTING PCT 3, une société existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, Pays-Bas, inscrit au Registre sous le numéro 34199194,

représentée par Monsieur Pierre Reuter, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 7 juillet 2005;

2) BLITZ 05-090 GmbH, une société existant sous les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à c/o Ashurst, Prinzregentenstrasse 18, 80538 Munich, Allemagne, inscrit au Registre de Commerces au Tribunal à Munich sous HR B 157 377,

représentée par Monsieur Pierre Reuter, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 8 juillet 2005;

lesquelles deux procurations après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre Ier. - Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ciaprès créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du GrandDuché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination H.E.A.T. MEZZANINE I-2005 S.A. (la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision de son conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet social l'acquisition et l'appropriation, directement ou par le biais d'un autre véhicule, de risques liés à des crédits, à d'autres actifs ou engagements de tiers ou liées à tout ou partie des activités menées par des tiers, par l'émission d'instruments de dettes, en particuliers des émissions obligataires, dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques, tel que défini par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation. Les instruments de dettes peuvent être émis de manière ponctuelle ou sur une base continue, par placement privé par offre au public. Les instruments de dettes peuvent être émis au sein de différents compartiments.

La Société peut exercer toutes transactions qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire, et s'engager dans tout acte juridique et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation selon la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation. à laquelle la Société est soumise, qui, selon les cas, sont



induits par, nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sus-mentionné; et à condition qu'ils ne soient pas contraires à cet objet social et ne soient pas prohibés par quelques contrats auxquels la Société peut être partie.

La Société, agissant dans l'intérêt des investisseurs en instruments de dette qu'elle a émis, peut en particulier investir les paiements et produits qu'elle reçoit de ses activités.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la Société est de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

- Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.
- **Art. 7. Compartiments.** Le Conseil peut créer un ou plusieurs compartiments qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émission de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques.

Les règlements et conditions d'émission relatifs aux instruments de dette émis pour les différents compartiments ainsi que leur objet respectif sont déterminés par le conseil d'administration et sont divulgués dans les conditions d'émission du compartiment. Tout détenteur d'instruments de dette émis par la Société est réputé accepter sans réserve et être lié par les conditions d'émission applicables à ces instruments de dette ainsi que par les statuts du fait même de la souscription des instruments de dette.

Les droits des investisseurs et des créanciers sont limités aux actifs de la Société. Lorsqu'ils sont relatifs à un compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment, ils sont limités aux actifs de ce compartiment.

Les actifs d'un compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

Dans les relations entre investisseurs, chaque compartiment est traité comme une entité à part.

A partir du moment ou plusieurs compartiments ont été crées, le conseil d'administration doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque compartiment de la Société dans le but de déterminer les droits des détenteurs d'instruments de dette de chaque compartiment dans le cadre des statuts et des conditions d'émission, de tels comptes étant une preuve concluante de tels droits en absence d'erreur manifeste.

Si un produit est dérivé d'un autre produit (qu'il s'agisse de liquidités ou non), un tel produit devra être inscrit dans les livres de la Société au même compartiment que le produit dont il est dérivé et, à chaque réévaluation du produit, l'augmentation ou la diminution de valeur d'un tel produit s'appliquera au compartiment en question.

Lorsqu'il est question d'actifs de la Société que le conseil d'administration, ou tout autre personne agissant pour le conseil d'administration, ne considère pas comme se rattachant à un compartiment particulier, le conseil d'administration ou son délégué pourra déterminer discrétionnairement les critères selon lesquels ces actifs seront alloués ou répartis parmi les compartiments, et le conseil d'administration aura le droit de changer à tout moment ces critères.

Sauf clause contraire dans les conditions d'émission applicables à un compartiment, le conseil d'administration (ou son délégué) peut procéder à tout moment à la liquidation de compartiments individuels, à moins qu'une telle liquidation n'intervienne dans le cadre d'une liquidation générale de la Société.

A partir du moment ou plusieurs compartiments ont été crées, la Société devra établir des comptes consolidés. Ces comptes consolidés de la Société, tous les compartiments inclus, sont exprimés dans la devise de référence du capital social de la Société. Les compartiments peuvent utiliser différentes devises de référence.

Titre III. - Conseil d'Administration, Commissaire aux comptes

Art. 8. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 9. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procèsverbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président.

Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.



Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télécopieur, e-mail ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télécopieur, télex ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. En particulier, le conseil d'administration est investi du pouvoir de créer un ou plusieurs compartiments en lien avec des obligations, des émissions obligataires et autres instruments de dette émis par la Société, ces compartiments correspondant à des ensembles séparés d'actifs et de passifs de la Société et chaque compartiment étant ségrégué des autres compartiments de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

- **Art. 13. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures, conjointes ou individuelles, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.
- Art. 14. Dépositaire. La Société nomme un dépositaire établi dans le Grand-Duché de Luxembourg qui doit remplir les obligations et assumer les responsabilités telles que prévues par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.
- Art. 15. Réviseur d'entreprises indépendant. La révision des comptes de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises indépendant(s).

Ils est ou sont nommé(s) par le conseil d'administration de la Société conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, et le conseil d'administration doit en déterminer le nombre, ainsi que la durée de son ou de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

- Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.
- Art. 17. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations, le dernier mercredi de mai.



Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 19. Procédure, vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.

Art. 21. Affectation des bénéfices. Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part des bénéfices annuels nets à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Chaque compartiment d'un organisme peut être liquidé séparément sans qu'une telle liquidation ait pour effet d'entraîner la liquidation d'un autre compartiment. Seule la liquidation du dernier compartiment de la Société entraîne la liquidation de la Société.

Lors de la dissolution de la Société, ou de l'un de ses compartiments, par anticipation ou à l'échéance du terme prévu, le cas échéant, la liquidation de la Société ou du compartiment concerné s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, respectivement par le conseil d'administration pour chaque compartiment, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. - Limitation des mesures d'exécution et recours

Art. 23. Limitation des mesures d'exécution. Les droits des investisseurs et des créanciers sont limités aux actifs de la Société. Lorsqu'ils sont relatifs à un compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment, ils sont limités aux actifs de ce compartiment.

Les actifs d'un compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

Dans les relations entre investisseurs, chaque compartiment est traité comme une entité à part.

Art. 24. Limitation des recours. Aucun investisseur dans des instruments de dette émis par la Société ou tout autre créancier de la Société (incluant ceux dont les créances sont relatives à un compartiment distinct) ne peut demander de saisie-arrêt sur les actifs de la Société, engager ou consentir à une faillite, une cessation de paiement, une gestion contrôlée, un sursis de payement, un concordat, un moratoire ou toute procédure similaire, à moins qu'il ne soit prescrit autrement par la loi.

Titre VIII. - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et/ou complétée, ainsi que la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2005. L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués dans les avis de convocations en 2006.



Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital	Nombre	Libération
	souscrit		
	EUR	d'actions	EUR
BLITZ 05-090 GmbH	30.998,76	24.999	30.998,76
STICHTING PCT3	1,24	1	1,24
Total	31.000,00	25.000	31.000,00

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006:

- 1. M. Jürgen Berg, résidant au 1-7, rue Nina et Julien Lefevre, L-2015 Luxembourg;
- 2. M. Hans-Joachim Rosteck, résidant au 1-7, rue Nina et Julien Lefevre, L-2015 Luxembourg;
- 3. M. Jörg Meier, résidant au 1-7, rue Nina et Julien Lefevre, L-2015 Luxembourg.
- II) Conformément aux présents statuts et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.
 - III) Le siège social de la Société est établi au 1-7, rue Nina et Julien Lefevre, L-2015 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé par nous le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, le Notaire, le présent acte.

Signé: P. Reuter, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, vol. 149S, fol. 31, case 7. - Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 juillet 2005.

P. Decker.

(069993.3/206/523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

CAFLORA 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange. R. C. Luxembourg B 35.333.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 10 mai 2005

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Employé privé, Koerich, Président, administrateur-délégué;
- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Employé privé, Blaschette, Administrateur;
- Madame Doris Leesch, Employée privée, Luxembourg, Administratrice;
- Monsieur Eloi Krier, Employé privé, Bertrange, Administrateur.

Est nommée Réviseur d'entreprises:

- La société MAZARS S.A., 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2005.

Pour le président

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066426.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.



INTERNATIONAL ORTHOPAEDIC DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 95.139.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2005.

INTERNATIONAL ORTHOPAEDIC DIFFUSION S.A.

Signature

(066371.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

MUVI RE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxemburg, 65, avenue de la Gare. H. R. Luxemburg B 61.023.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 29. Juni 2005

Vierter Beschluss

Die Versammlung erneuert die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Dkfm. Dr. Siegfried Sellitsch,
- Herr Paul Mousel,
- Herr Claude Weber.

Ihr Mandat endet mit der Generalversammlung in 2006 welche über den Jahresabschluß 2005 bestimmt.

Fünfter Beschluss

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers, KPMG AUDIT, wird verlängert bis nach der Generalversammlung im Jahre 2006, welche über den Jahresabschluß 2005 beschließt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Beauftragte

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066375.3/4685/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ARKOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 72.220.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066397.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

CYO COMPANY OF YARNS OLCESE S.A., Société Anonyme Holding Milliardaire.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 49.805.

RECTIFICATIF

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social le 27 mai 2005

Il a lieu de lire:

1. Les mandats d'administrateur de type B de Madame Monica Pallone, née le 6 janvier 1975 à Como (Italie), demeurant professionnellement à Via Riva Vela, 12, CH-6900 Lugano, Suisse et de Madame Stefania Stramigioli, née le 16 décembre 1949 à Como (Italie), demeurant professionnellement à Via Riva Vela, 12, CH-6900 Lugano, Suisse, et les mandats d'administrateur de type A de M. Pierre Isler, né le 7 février 1947 à Wohlen (Suisse), demeurant à Via dei Riva 9, CH-6833 Vacallo et de M. Gaspare Caverzasio, né le 27 avril 1938 à Stabio (Suisse), demeurant professionnellement à Via Pioda 14, CH-6901 Lugano, sont renouvelés pour une nouvelle période statutaire de 6 ans, allant jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'année 2011.

au lieu de:

1. Les mandats d'administrateur de type B de Madame Monica Pallone, née le 6 janvier 1975 à Como (Italie), demeurant professionnellement à Via Rivela, 12, CH-6900 Lugano, Suisse et de Madame Stefania Stramigioli, née le 16 décem-



bre 1949 à Como (Italie), demeurant professionnellement à Via Rivela, 12, Ch-6900 Lugano, Suisse. Les mandats d'administrateur de type A, de M. Pierre Isler, né le 7 février 1947 à Wohlen (Suisse), demeurant à Via dei Riva 9, CH-6833 Vacallo et de M. Gaspare Caverzasio, né le 27 avril 1938 à Stabio (Suisse), demeurant professionnellement à Via Pioda 14, CH-6901 Lugano, sont renouvelés pour une nouvelle période statutaire de 6 ans, allant jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'année 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour CYO COMPANY OF YARNS OLCESE S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09833. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066388.3/696/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ALUMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 72.376.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 juin 2005

- Les mandats d'administrateurs de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg et de Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2011;
- Le mandat de commissaire aux comptes de la société TRIPLE A CONSULTING, R.C.S. Luxembourg B 61.417 domiciliée au 2, Millegässel, L-2156 Luxembourg est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée de 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour ALUMEX HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09791. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066390.3/696/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ALLER-RETOUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 5, rue du Fossé. R. C. Luxembourg B 51.480.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Signature.

(066425.3/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

BSI ART COLLECTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 79.264.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 avril 2005

- le nombre d'administrateurs est fixé à quatre;
- la démission de Monsieur Franco Marinelli de son mandat d'administrateur est acceptée;
- Monsieur Andrea Mazza, né le 19 octobre 1968 à CH-Lugano, avec comme adresse professionnelle CH-6900 Lugano 23 Via Peri, est nommé en son remplacement, en tant qu'administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.
- Madame Chantal Stampanoni Koeferli, née le 5 juin 1963 à CH-Sorengo, avec comme adresse professionnelle CH-6900 Lugano, 21B Via Peri, est nommée en tant qu'administrateur supplémentaire. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour BSI ART COLLECTION S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature



Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066393.3/696/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

SWISSCOM EUROSPOT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 96.794.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, le 30 juin 2005

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'Assemblée) en date du 30 juin 2005 que l'Assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la Société pour une durée expirant à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SWISSCOM EUROSPOT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066410.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

SWISSCOM EUROSPOT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 96.794.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Signature.

(066408.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

A.P. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 6A, rue du Laboratoire.

R. C. Luxembourg B 37.485.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Signature.

(066430.3/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

D.T.P. PHILIPPI, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe.

H. R. Luxemburg B 82.596.

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung trete ich zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschliesse Folgendes:

Der Sitz der Gesellschaft wird mit Wirkung vom 1. Juni 2005 innerhalb der Gemeinde Remich von:

19, route de Stadtbredimus, L-5570 Remich,

nach:

16A, route de l'Europe, L-5531 Remich, verlegt.

Remich, den 1. Juni 2005.

F. J. Philippi

Gesellschafter

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07588. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066443.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.



BE GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 109.749.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourteenth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

TRENOR HOLDING LIMITED, a private company incorporated on 24th June, 2005 under the Companies (Jersey) Law 1991, with registered office at 22, Grenville Street, St Helier JE4 8PX, Jersey Channel Islands, England.

The founder is here represented by Mr. Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its. article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

- Art. 2. The Company's name is BE GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l.
- **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraor-dinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

- **Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.



Capital - Shares

- Art. 8. The Company's capital is set at EUR 159,810,900 (one hundred fifty nine million eight hundred and ten thousand nine hundred Euro) represented by 3,196,218 (three million one hundred ninety six thousand two hundred eighteen) shares of EUR 50.- (fifty Euro) each, distributed amongst the types and classes of shares as set out below:
- 250 (two hundred fifty) ordinary shares, each of EUR 50.- (fifty Euro), hereafter altogether referred to as the «Ordinary Shares»;
- 3,195,968 (three million one hundred ninety five thousand nine hundred sixty eight) redeemable shares, each of EUR 50.- (fifty Euro), hereafter altogether referred to as the «Preferred Shares», which are divided into 4 (four) classes of 798,992 (seven hundred ninety eight thousand nine hundred ninety two) shares each.
- Art. 9. Each share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share shall rank pari passu with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.
 - Art. 10. The rights and preferences of the shares issued by the Company shall be the following:

The Ordinary Shares are non-redeemable shares.

The Preferred Shares are redeemable shares, at the option of the Company only under the terms and conditions stipulated in the present clause, such as follows.

- a) In the event the Company decides to exercise its option of redemption, it may not redeem part only of a specific class of shares, but may only redeem all of the shares comprised into a class of shares, in their entirety.
- b) The Company may only exercise the option to redeem a class of shares under the condition that at the time of the redemption such as described below, the Company has made profits or holds reserves available for distribution according to the approved annual accounts of the last closed financial year of the Company, or as the case may be according to an interim balance-sheet of the Company drawn up on the date of the redemption.
 - c) Any class of redeemable shares may only be redeemed at the time and during the period, such as described below:
- The Class A Shares relates to the financial year ending on 31 December 2005 (hereafter referred to as «FY 1») and may only be redeemed during a period starting today and ending on 31 December 2006;
- The Class B Shares relates to the financial year ending on 31 December 2006 (hereafter referred to as «FY 2»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2006 and ending on 31 December 2007;
- The Class C Shares relates to the financial year ending on 31 December 2007 (hereafter referred to as «FY 3»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2007 and ending on 31 December 2008;
- The Class D Shares relates to the financial year ending on 31 December 2008 (hereafter referred to as «FY 4»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2008 and ending on 31 December 2009;
- d) In the case where a class of shares has not been redeemed for any reason, then the Company may opt for the redemption of the same class of shares during the financial years subsequent to FY 4, and, in case of numerous classes of shares not redeemed after FY 4, pursuant to the increasing order of the number of the classes of shares. Any class of shares that has not been redeemed may, pursuant to this increasing order, be indefinitely redeemed, without any limitation of time, until the option to redeem is finally exercised by the Company. Such second round redemption shall occur pursuant to the same terms and conditions as the first round redemption, such as described in the present article 10, to the exception of sub-paragraph c) above.
- e) The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted at an extraordinary general meeting at the unanimity of the shareholders as the case may be, upon proposal by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

Distributable sums	
Number of the shares ne Class of shares redeemed	
1	

Where:

- The Share Nominal Value is the nominal value of each share of the Class of Shares redeemed at the time where the option of redemtpion is exercised by the Company;
- The Distributable Sums are all distributable sums pursuant to the approved annual accounts of the financial year to which the Class of Shares concerned relates, in the meaning of article 72-1 of the Law.
 - g) The interim redemption price per share (the «Interim Share Redemption Price») shall be calculated as follows:

Interim Share Redemption Price = Interim Share Nominal Value	+ _	Distributable sums
·		Number of the shares
		in the Class of shares redeemed

Where:

- The Interim Share Nominal Value is the nominal value of each share of the Class of Shares redeemed at the time where the option of redemption is exercised by the Company;
- The Interim Distributable Sums are the realised profits since the end of the last financial year preceding the one to which the Class of Shares concerned is related to, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles, as resulting from the Interim Accounts.
- h) Any redeemed shares shall be cancelled immediately as soon as they are received and owned by the Company, and therefore the Company's share capital shall be decreased accordingly.



- i) Any amendment of any stipulations of the present article 10 as well as any amendment relating to articles 17 and 18 shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, adopted at the extraordinary general meeting of the shareholders at the unanimity of all the shareholders.
 - Art. 11. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 to the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

- Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.
 - Art. 14. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 15. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 6. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of share-holders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine. A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

- Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.
- Art. 18. Each year, within 4 (four) months as from the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.



- Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.
- **Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.

Payment - Contributions

All the shares are subscribed by TRENOR HOLDING LIMITED, prenamed.

The issue of the shares is also subject to payment of a total share premium amounting to EUR 639,243,298 (six hundred thirty nine million two hundred forty three thousand two hundred ninety eight Euro), to be allocated as follows:

- EUR 623,262,208 (six hundred twenty three million two hundred sixty two thousand two hundred and eight Euro) to a distributable item of the balance sheet;
- EUR 15,981,090 (fifteen million nine hundred eighty one thousand ninety Euro) to an undistributable item of the balance sheet as allocated to the legal reserve.

TRENOR HOLDING LIMITED, sole founder prenamed subscribes to the 3,196,218 (three million one hundred ninety six thousand two hundred eighteen) shares of the company, and, declares and acknowledges that the shares subscribed as well as the share premium have been fully paid up through a contribution in kind consisting in shares as defined in Article 4-2 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

The contributions made by TRENOR HOLDING LIMITED against the issuance of shares in BE GROUP LUXEM-BOURG, S.à r.l. is composed of 100% of all the issued shares of TRENOR HOLDING AB a Swedish company, having its registered office at Stureplan 4A, 11435 Stockhohn, Sweden, this contribution being valued at EUR 799,054,198 (seven hundred ninety nine million fifty four thousand one hundred ninety eight Euro).

Evaluation

The net value of this contribution in kind is valued at EUR 799,054,198 (seven hundred ninety nine million fifty four thousand one hundred ninety eight Euro).

Such contribution has been valued by the founder of the Company pursuant to a statement of contribution value.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by a copy of the shareholders' registers of TRENOR HOLDING AB, attesting the current number of shares and their current ownership in favour of TRENOR HOLDING LIMITED.

Effective implementation of the contribution

TRENOR HOLDING LIMITED, sole founder and contributor, here represented as stated hereabove, expressely declares that:

- all the shares contributed are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- it is the sole owner of the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
 - such shares are legally and conventionally freely transferable;
- all formalities shall be carried out in Sweden, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.



Statement of contribution value acknowledgement

Thereupon TRENOR HOLDING LIMITED sole founder, represented as hereabove stated, requires the notary to act as follows:

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as founder of the Company BE GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l. by reason of the here above described contribution in kind, TRENOR HOLDING LIMITED expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Such contribution has been valued by the founder of the Company pursuant to a statement of contribution value which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Pro rata contribution tax payment

Exemption request

TRENOR HOLDING AB, registered under number 556578-4740 at the Swedish Trade Register and having its registered office at Stureplan 4A, Stockholm, Sweden, is a financial stock company, considered as such by Swedish laws as well as by Luxembourg laws, covered by the Council Directive 69/335/CEE of July 17, 1969 concerning indirect taxes on the raising of capital.

Considering that it concerns the incorporation of a Luxembourg company by contribution of at least 65% of all outstanding shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in a E.U. shareholder state (Sweden), the Company expressly requests the pro rata fee payment exemption on the basis of article 4-2 (four-two) of the law of 29th December 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such case.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about eight thousand Euro.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration

Mrs Pascale Nutz, private employee, born in Douarnenez on July 7, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

Mrs Noëlla Antoine, private employee, born in Saint-Pierre on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

In accordance with article twelve of the by-laws, the company shall be bound by the individual signature of any members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

TRENOR HOLDING LIMITED, une société privée constituée le 24 juin 2005 selon la loi 1991 des sociétés (Jersey), ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier JE4 8PX, Jersey Channel Islands, England.

Fondateur ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi



longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

- Art. 2. La dénomination de la société sera BE GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l.
- **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Es doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

- **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 159.810.900,- (cent cinquante-neuf millions huit cent dix mille neuf cents euros) représenté par 3.196.218 (trois millions cent nonante-six mille deux cent dix-huit) parts sociales entièrement souscrites, d'une valeur de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, réparties en types et classes de parts comme suit:
- 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires chacune de EUR 50,- (cinquante euros) ci-après mentionné comme les «Parts Sociales Ordinaires»;
- 3.195.968 (trois millions cent nonante-cinq mille neuf cent soixante-huit) parts sociales rachetables, chacune de EUR 50,- (cinquante euros) ci-après mentionné comme les «Parts Sociales Préférentielles», qui sont divisées en 4 (quatre) catégories de 798.992 (sept cent nonante-huit mille neuf cent nonante-deux) parts sociales chacune.
- **Art. 9.** Chaque part sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Préférentielle, confère un droit de vote identique lors des prises de décisions et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Chaque part sociale est de même rang que toute autre et conférera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividendes.
 - **Art. 10.** Les droits et les préférences des parts sociales souscrites par la Société seront établit comme suit: Les Parts Sociales Ordinaires sont des parts non rachetables.
- Les Parts Sociales Préférentielles sont des parts sociales rachetables à l'option de la Société, et seulement sous les conditions générales stipulées dans la présente clause, à savoir.
- a) Dans le cas où la Société décide d'exercer son option de rachat, elle ne peut pas racheter seulement une partie spécifique d'une classe de parts sociales, mais peut seulement racheter toutes les parts sociales comprises dans une classe de parts sociales, dans leur intégralité.
- b) La Société ne peut exercer l'option de rachat d'une classe de parts sociales que si et seulement si, au moment du rachat comme décrit ci-dessous, les comptes annuels approuvés du dernier exercice financier de la Société, ou, le cas échéant, un bilan intérimaire de la Société établi à la date du rachat, établissent que la Société a fait des profits ou dispose de réserves disponibles pour la distribution, d'un montant suffisant.
- c) Quelle que soit la classe de Parts Sociales Préférentielles, elle ne peut être rachetée qu'au moment et durant les périodes ci-après définies:



- Les Parts Sociales de classe A se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2005 (ci-après mentionné comme «FY 1») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2005 et se terminant le 31 décembre 2006;
- Les Parts Sociales de classe B se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006 (ci-après mentionné comme «FY 2») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2006 et se terminant le 31 décembre 2007;
- Les Parts Sociales de classe C se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007 (ci-après mentionné comme «FY 3») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2007 et se terminant le 31 décembre 2008:
- Les Parts Sociales de classe D se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008 (ci-après mentionné comme «FY 4») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2008 et se terminant le 31 décembre 2009;
- d) Au cas où, pour quelque raison que ce soit, une classe de parts sociales n'a pas été rachetée, la Société peut opter pour le rachat de cette même classe de parts sociales pendant les exercices financiers ultérieurs à FY 4 et, en cas de nombreuses classes de parts sociales non rachetées après FY 4, par ordre croissant des numéros des classes de parts sociales. N'importe quelle classe de parts sociales qui n'a pas été rachetée peut, en respectant cet ordre croissant, être indéfiniment rachetable, sans aucune limitation de temps, jusqu'à ce que l'option d'achat soit finalement exercée par la Société. Un tel deuxième tour de rachat se déroulera conformément aux mêmes conditions générales que le premier tour de rachat, comme décrit dans l'article présent 10, à l'exception de sous-paragraphe c) ci-dessus.
- e) Le rachat sera effectué par une décision de l'associé unique ou ou à l'unanimité des associés adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés suivant le cas, sur proposition du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

f) Le prix de rachat des parts sociales (le «Prix de rachat des Parts») sera calculé de la manière suivante:

Prix de rachat des Parts = Valeur nominale de la part

Sommes distribuables

Nombre de parts
dans la classe de parts rachetée

Оù:

- La Valeur nominale de la part correspond à la valeur nominale de chaque part de classe rachetable au moment de l'exercice de l'option de rachat par la Société;
- Les sommes distribuables correspondent aux sommes distribuables sur base des comptes annuels approuvés de l'exercice financier auquel se rapporte la classe d'action dans le sens de l'article 72-1 de la Loi.
- g) Le prix intérimaire de rachat des parts sociales (le «Prix intérimaire de rachat des Parts») sera calculé de la manière suivante:

Prix intérimaire de rachat des Parts = Valeur nominale intérimaire de la part

Sommes + intérimaires distribuables

> Nombre de parts dans la classe de parts rachetée

- La valeur nominale intérimaire de rachat de part correspond à la valeur nominale de chaque part de classe rachetable au moment de l'exercice de l'option de rachat par la Société;
- Les sommes intérimaires distribuables correspondent aux profits réalisés à compter de la clôture du dernier exercice financier précédent celui auquel la classe d'action rachetable se rapporte, augmenté des profits à terme et réserves distribuables, mais diminué des pertes à terme et sommes devant être allouées à une réserve devant être établi en conformité avec la Loi et les Articles comme résultant de comptes intérimaires.
- h) Toute part rachetée sera immédiatement annulée aussitôt qu'elle aura été reçue et acquise par la Société, et dès lors le capital social de la Société sera réduit d'autant.
- i) Toute modification d'une quelconque stipulation du présent article 10 ainsi que toute modification relative aux articles 17 et 18 sera décidée par résolution de l'associé unique ou adoptée lors d'une assemblée générale des associés à l'unanimité de tous les associés.
 - Art. 11. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.



La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

- Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
 - Art. 14. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, cable, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingtcinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- Art. 18. Chaque année, endéans les 4 (quatre) mois suivant le 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

- **Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.



Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1 er, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Libération - Apports

Toutes les parts sont souscrites par TRENOR HOLDING LIMITED prénommée.

L'émission des parts sociales est aussi sujette au paiement d'une prime d'émission totale égale à EUR 639,243,298 (six cent trente-neuf millions deux cent quarante-trois mille deux cent nonante-huit euros), étant allouée comme suit:

- EUR 623.262.208,- (six cent vingt-trois millions deux cent soixante-deux mille deux cent et huit euros) à un poste distribuable du bilan,
- EUR 15.981.090,- (quinze millions neuf cent quatre vingt et un mille nonante euros) à un poste non distribuable du bilan en tant que réserve légale.

TRENOR HOLDING LIMITED, seul fondateur prédésigné, souscrit aux 3.196.218 (trois millions cent nonante-six mille deux cents dix-huit) parts sociales et déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée par l'apport réalisé en nature constitué d'action tel que défini à l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Description de l'apport en nature

L'apport fait par TRENOR HOLDING LIMITED en échange de l'émission de parts sociales de BE GROUP LUXEM-BOURG, S.à r.l. est représenté par 100% de toutes les actions émises de la société TRENOR HOLDING AB, une société de droit suédois, ayant son siège social au Stureplan 4A, 11435 Stockhohn, Suède, cet apport étant évalué à EUR 799.054.198,- (sept cent nonante-neuf millions cinquante-quatre mille cent nonante-huit euros).

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 799.054.198,- (sept cent nonante-neuf millions cinquante-quatre mille cent nonante-huit euros).

Un tel apport a été évalué par le fondateur de la société conformément à un rapport d'évaluation.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie des registres des actionnaires de TRENOR HOLDING AB attestant le nombre actuel d'actions et leur appartenance actuelle dans le chef de TRENOR HOLDING LIMITED, prédésignée.

Réalisation de l'existence de l'apport

TRENOR HOLDING LIMITED, fondateur et apporteur, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- toutes les parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- ces parts sont sous forme nominative;
- elle est la seule personne juridique ayant droit sur ces parts et possédant les pouvoirs d'en disposer;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
 - ces parts sont librement transmissibles;
- toutes formalités seront réalisées en Suède aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-àvis de toutes tierces parties.

Rapport d'évaluation

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de fondateur de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, TRENOR HOLDING LIMITED marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Cet apport a été évalué par le fondateur de la Société aux termes d'une déclaration de valeur d'apport, qui restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Requête en exonération des droits proportionnels

TRENOR HOLDING AB, enregistrée sous le numéro 556578-4740 au Registre de Commerce de Suède et ayant son siège social au Stureplan 4A, Stockhohn, Suède, est une société de capitaux, considérée comme telle tant par la loi suèdoise que par la loi luxembourgeoise, entrant dans le champ d'application de la Directive 69/335/CEE du Conseil du 17 juillet 1969, concernant les impôts indirects frappant les rassemblements de capitaux.

Compte tenu qu'il s'agit de la constitution d'une société luxembourgeoise par l'apport en nature d'au moins 65% de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans l'Union Européenne (Suède), le fondateur de la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 (quatre.deux) de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit proportionnel d'apport en pareil cas.



Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ huit mille euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

Madame Pascale Nutz, employée privée, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

Madame Noëlla Antoine, employée privée, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un de ses gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute. Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, vol. 149S, fol. 29, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Luxembourg, le 22 juillet 2005. (070195.3/211/575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

INTERNATIONAL REINSURANCE COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2450 Luxemburg, 14, boulevard F.-D. Roosevelt. H. R. Luxemburg B 41.865.

AUSZUG

Gemäß einem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der INTERNATIONAL REINSURANCE COMPANY S.A. vom 30. Juni 2005 sind die Herren Dr. Helmut Perlet und Dr. Volker Stüven aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden.

Neben den Herren Detlev Bremkamp (Vorstandsmitglied der ALLIANZ Aktiengesellschaft - Vorsitzender des Verwaltungsrates der Luxemburger Gesellschaft) und Klaus Otto Bick (Direktor der ALLIANZ VERSICHERUNGS-AG - stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates der Luxemburger Gesellschaft) ist der Verwaltungsrat nunmehr ebenfalls durch die Herren Rainer Schwarz (Vorstandsmitglied der ALLIANZ Aktiengesellschaft) und Dr. Bernd Gutting (Direktor der ALLIANZ VERSICHERUNGS-AG) besetzt.

Die Dauer der jeweiligen Mandate ist bis nach der jährlichen ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2006 festgesetzt worden.

Ebenso wurde die Ernennung der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft KPMG AUDIT, Réviseurs d'Entreprise für ein Jahr, bis nach der jährlichen ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2006, bestätigt.

Für gleichlautenden Auszug

A. Marc

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066417.3/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

INTERNATIONAL REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.-D. Roosevelt. R. C. Luxembourg B 41.865.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Signature.

(066414.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.



CATERMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof-Koerich. R. C. Luxembourg B 31.912.

_

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 10 mai 2005

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Friedrich Hotschnig, Commerçant, Bertrange, Président, Administrateur-Délégué;
- Monsieur Antoine Spithoven, Employé privé, Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur James Henry Pearson, Employé privé, Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Eloi Krier, Employé privé, Bertrange, Administrateur.

Est nommée Réviseur d'entreprises:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., 5, bd. de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2005.

Pour le président

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066432.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

BMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 6A, rue du Laboratoire.

R. C. Luxembourg B 83.131.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Signature.

(066433.3/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

COP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 6A, rue du Laboratoire.

R. C. Luxembourg B 20.327.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Signature.

(066436.3/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

CARESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange. R. C. Luxembourg B 12.086.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 10 mai 2005

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Employé privé, Koerich, Président, Administrateur-délégué;
- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Employé privé, Blaschette, Administrateur;
- Madame Doris Leesch, Employée privée, Luxembourg, Administratrice;
- Monsieur Eloi Krier, Employé privé, Bertrange, Administrateur.

Est nommée Réviseur d'entreprises:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., 5, bd. de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2005.

Pour le président

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09398. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066437.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.



MONTESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange. R. C. Luxembourg B 34.137.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 10 mai 2005

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Koerich, Employé privé, Président, Administrateur-délégué.
- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Blaschette, Employé privé, Administrateur.
- Madame Doris Leesch, Luxembourg, Employée privée, Administratrice.

Est nommée Commissaire aux comptes:

- La société MAZARS S.A., 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2005.

Pour le président

E. Krier

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09397. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066438.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

S.C. LES EDELWEISS, Société Civile.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg E 3.

S.C. LES GENTIANES, Société Civile.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg E 1.

EXTRAIT

Suite à un acte de cession de parts sociales reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 2005, le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts des sociétés civiles S.C. LES EDELWEISS et S.C. LES GENTIANES, ayant toutes les deux leur siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, doit se lire désormais comme suit:

«Toutes les parts sociales ont été attribuées à FLISTER LIMITED, une société de droit chypriote ayant son siège social à Limassol (Chypre).»

Par ailleurs, le nouveau sociétaire a accepté la démission des gérants actuels des deux sociétés civiles, qui sont remplacés:

- 1) pour S.C.I. LES EDELWEISS par les sociétés BELVAUX NOMINEES LTD et FONSECA MANAGEMENT LTD, toutes les deux de droit des Iles Vierges Britanniques et ayant leurs sièges à Road Town, Tortola (BVI), avec pouvoirs de signatures conjointes.
- 2) pour S.C.I. LES GENTIANES par les sociétés BELVAUX NOMINEES LTD, préqualifiée, et FRULINA INTERNA-TIONAL S.A., une société de droit panaméen ayant son siège social à Panama-City, avec pouvoirs de signatures conjointes.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour extrait conforme

A. Schwachtgen

Notaire

A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(069744.4/230/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

S.C. LES EDELWEISS, Société Civile.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg E 3.

Statuts coordonnés suite à l'acte de cession de parts sociales du 29 juillet 2005 nº 1278, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(069752.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.



S.C. LES GENTIANES, Société Civile.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg E 1.

Statuts coordonnés suite à l'acte de cession de parts sociales du 29 juillet 2005 n° 1278, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(069754.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

TRUSTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 54.001.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée TRUSTLUX S.A. avec siège social à Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare,

constituée par acte reçu par acte du notaire soussigné alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 7 février 1996, publié au Mémorial C numéro de 1996, page 11480.

Les statuts de la sociétés ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné de résidence à Luxembourg date du 30 mars 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 48590.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

- I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la société sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle pour la porter au dernier mardi du mois de juin de chaque année, et modification subséquente de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration».

2) Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2004, se tiendra le dernier mardi du mois de juin 2005 à 11.00 heures.

3) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle pour la porter au dernier mardi du mois de juin de chaque année,

et modifie en conséquence l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable précédent à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration»

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à titre de dispositions transitoires, que l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2004, se tiendra le dernier mardi du mois de juin 2005 à 11.00 heures.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.



Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à approximativement EUR 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Fiorucci, G. Tucci, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, vol. 24CS, fol. 87, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

J. Delvaux.

(069776.2/208/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

TRUSTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 54.001.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 juin 2005, actée sous le n° 376 pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(069781.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

DONALDSON COMPANY INC. (LUXEMBOURG) SCS, Société en commandite simple, (anc. DONALDSON LUXEMBOURG, S.à r.l.).

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 74.029.

In the year two thousand and five, on the first of July.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

DONALDSON COMPANY, INC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America with registered office at 1400 West 94th St., Bloomington, MN 55431-2370, United States of America.

ASHC INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America with registered office at 1400 West 94th St., Bloomington, MN 55431-2370, United States of America.

Both appearing parties, here represented by Mr. Thomas Heymans, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two powers of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing person, representing the shareholders and the entire subscribed capital of the Company, requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing parties are currently the two sole shareholders of DONALDSON LUXEMBOURG, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg:
- DONALDSON COMPANY, INC. owns three million one hundred twenty-four thousand three hundred ninety-four (3,124,394) shares, with a nominal value of EUR 50 each.
- ASHC INC., owns three hundred forty-seven thousand one hundred fifty-five (347,155) shares, with a nominal value of EUR 50 each.
- II. DONALDSON LUXEMBOURG, S.à r.l., is a «société à responsabilité limitée» with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and company register under number B 74.029 (the «Company»), incorporated by deed enacted on January 24, 2000, published in Mémorial C number 335, page 16058, on May 9, 2000 and whose Articles of Incorporation have been modified four times by deed enacted:
 - on April 27,2000 published in Mémorial C number 622, dated September 1,2000,
 - on July 26, 2000 published in Mémorial C number 30, dated January 17, 2001,
 - on July 25, 2001 published in Mémorial C number 1061 dated July 11, 2002,
 - on July 1, 2004 published in Mémorial C number 1150 of November 13, 2004.
- III. The share capital of DONALDSON LUXEMBOURG, S.à r.l. amounts to one hundred seventy-three million five hundred seventy-seven thousand four hundred fifty Euro (EUR 173.577.450,-) and is represented by three million four hundred seventy-one thousand five hundred forty-nine (3.471.549) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.



IV. The shareholders resolve to convert the Company into a limited partnership («Société en commandite simple») and to amend its corporate name from DONALDSON LUXEMBOURG, S.à r.l. to DONALDSON COMPANY INC. (LUXEMBOURG) SCS.

V. The shareholders resolve to restate the articles of association of the Company.

These shall henceforth have the following content:

Art. 1. Formation

There is hereby established a limited partnership (the «Partnership») regulated by the applicable laws, specifically articles 16 through 22 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended thereafter, and the present articles, between:

- 1. DONALDSON COMPANY, INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America with registered office at 1400 West 94th St., Bloomington, MN 55431-2370, United States of America, general partner, and
- 2. ASHC INC. a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America with registered office at 1400 West 94th St., Bloomington, MN 55431 -2370, United States of America, limited partner.

Art. 2. Purpose

The purpose for which the Partnership is established is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprise; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Partnership has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose. The Partnership can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

Art. 3. Name

The partnership's name shall be: DONALDSON COMPANY INC. (LUXEMBOURG) SCS.

Art. 4. Registered office

The registered office of the partnership is established in Luxembourg. It may be transfered to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the general partner. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transfered abroad provisionnally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the partnership. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the general partner.

Art. 5. Duration

The partnership is established for an undetermined period.

Art. 6. Accounting year

The accounting year of the partnership shall begin on the first of July and shall terminate on the thirtieth of June of the following year.

Art. 7. Partner's liability

DONALDSON COMPANY, INC., prenamed, being the only general partner(s), is (are) indefinitely (and jointly and severally) liable as regards the partnership's liabilities.

ASHC INC., prenamed, being a limited partner, is liable up to the funds contributed to the partnership.

Art. 8. Rights, powers and restrictions of partners

The partnership is managed by its general partner. The general partner is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition and engages the partnership towards third parties by his sole signature. The partnership signature may exclusively be used for the needs of the partnership and within the limits of its object.

8.1. Powers and obligations of the general partner

The general partner shall have full and exclusive charge and control of the management, conduct and operation of the partnership in all respects and in all matters. Except as expressly provided in the present articles or expressly required by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended thereafter, the general partner is hereby granted the right, power and authority to do on behalf of the partnership all things which, in his sole judgement, are necessary, proper or desirable to carry out the aforementioned duties and responsibilities. The general partner shall devote such time and attention to the partnership as shall be necessary to conduct its business in an efficient manner.

8.2. Restrictions on limited partners

No limited partner in his capacity as a limited partner shall:

- (a) be permitted to take part in, or interfere in any manner with, the control of the business or affairs of the partner-ship,
 - (b) have any voice in the management or operation of any partnership property, or
- (c) have the authority or power to act as agent for or on behalf of the partnership or any other partner, to do any act which would be binding on the partnership or any other partner, or to incur any expenditures on behalf of or with respect to the partnership.

Art. 9. Capital, contributions

The capital is set at one hundred seventy-three million five hundred seventy-seven thousand four hundred fifty Euro (EUR 173,577,450.-), represented by three million four hundred seventy-one thousand five hundred forty-nine



(3,471,549) partnership interest with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, fully paid-in, as ascertained by the partners.

The general partner owns three million one hundred twenty-four thousand three hundred ninety-four (3,124,394) partnership interest of the Partnership.

The limited partner owns three hundred forty-seven thousand one hundred fifty (347,155) partnership interest of the Partnership.

Art. 10. Transfer of interests

The general or limited partners may not sell, assign transfer, exchange, lease, mortgage, charge, hypothecate, pledge or otherwise convey or encumber, voluntarily or by operation of law, all or any portion of such partner's interest in the partnership during the partnership's existence unless it is unanimously approved in writing by all partners. Such transfer is only valid if the procedures required by article 1690 of the civil law are respected.

Art. 11. Annual meeting of partners

The partners' meeting is, after each accounting year required to approve the management report, the balance sheet and profit and loss account and the allocation of results. At each partners' meeting, each partnership interest gives right to one vote

Art. 12. Dissolution and termination

12.1. Prohibition of termination

Except as expressly provided herein, no partner shall have the right, and each partner hereby agrees not to dissolve, terminate or liquidate the partnership. No partner shall have the right, and each partner hereby agrees not to petition a court for the dissolution, termination or liquidation of the partnership except as such rights are provided in this agreement or are available under applicable law.

12.2. Events of dissolution

The partnership shall only be dissolved:

- (a) upon an election to dissolve by the written decision to do so of limited partners owning one hundred percent (100%) and of the general partner;
- (b) upon the occurence of an event specified under the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended thereafter.

12.3. Termination

Dissolution of the partnership shall be effective on the day on which the event specified in section 12.2. herein occurs giving rise to the dissolution, but the partnership shall not terminate until the assets of the partnership shall have been distributed as provided in section 12.5. herein. Notwithstanding the dissolution of the partnership, prior to the termination of the partnership, as aforesaid, the business of the partnership and the affairs of the partners, as such, shall continue to be governed by this agreement. Upon dissolution, the general partner or, if there be none, a liquidator appointed by a majority of 75 percent (75%) of limited partners shall liquidate the assets of the partnership and distribute the proceeds thereof as contemplated by this agreement.

12.4. Winding up

In the event of the dissolution of the partnership for any reason, the general partner shall commence to wind up the affairs of the partnership and its investments. The general partner shall have full right and unlimited discretion to determine the time, manner and terms of any sale or sales of partnership property pursuant to such liquidation having due regard to the activity and condition of the relevant market and general financial and economic conditions.

12.5. Distributions in liquidation

The proceeds of the liquidation shall be distributed by the general partner in the following order of priority:

- (a) First, to discharge or make adequate provision for all partnership debts and liabilities to creditors, including, to the extent permitted by law, debts owed to partners; and
- (b) Second, to any reserve fund which the general partner deems reasonably necessary for any contingent or unforeseen liabilities or obligations of the partnership; and
 - (c) Third to the partners.
 - 12.6. Death, Etc. of a limited partner

The death, legal incapacity, bankruptcy, dissolution or insolvency of a partner shall not dissolve the partnership.

Art. 13. General

For each point not foreseen by the present articles, the partners will refer to the applicable laws.

VI. The shareholders resolve to accept the resignation of the following persons as managers of the «Company» and to grant them discharge for the exercise of their mandates until today:

Mr. Jay Lowell Ward, with professional address at 1, Interleuvenlaan, B-3001 Leuven, Belgium

Mr. Arthur De Bondt, with professional address at 1, Interleuvenlaan, B-3001 Leuven, Belgium.

VII. DONALDSON COMPANY, INC. declared to accept to be the general partner of DONALDSON COMPANY (LUXEMBOURG) SCS with an unlimited liability.

VIII. ASHC INC. declared to accept to be the limited partner of DONALDSON COMPANY INC. (LUXEMBOURG) SCS with a liability limited to its contribution.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its registration in Luxembourg are estimated at one thousand six hundred Euro.



Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

DONALDSON COMPANY, INC. une société constituée et régie par la loi de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1400 West 94th St., Bloomington, MN 55431-2370, Etats-Unis d'Amérique.

ASHC Inc., une société constituée et régie par la loi de L'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1400 West 94th St., Bloomington, MN 55431-2370, Etats-Unis d'Amérique.

Les deux parties comparantes, ici représentées par M. Thomas Heymans, employé, ayant son adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, représentant la seule associée et l'ensemble du capital social souscrit de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

- I. Les parties comparantes sont actuellement les deux seuls associés de DONALDSON LUXEMBOURG, S.à r.l., une société constituée et régie par la loi du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg:
- DONALDSON COMPANY, Inc. détient trois millions cent vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-quatorze (3.124.394) parts sociales.
 - ASHC Inc., détient trois cent quarante-sept mille cent cinquante-cinq (347.155) parts sociales.
- II. DONALDSON LUXEMBOURG, S.à r.l., est une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 74.029 (la «Société»), constituée par acte notarié le 24 janvier 2000, publié au Mémorial C, n° 335, page 16058, le 9 mai 2000 et dont les statuts ont été modifiés quatre fois par acte notarié:
 - le 27 avril 2000, publié au Mémorial C, n° 662, le 1er septembre 2000,
 - le 26 juillet 2000, publié au Mémorial C, nº 30, le 17 janvier 2001,
 - le 25 juillet 2001, publié au Mémorial C, nº 1061, le 11 juillet 2002,
 - le 1er juillet 2004, publié au Mémorial C nº 1150, le 13 novembre 2004.

III. Le capital social de DONALDSON LUXEMBOURG, S.à r.l. s'élève à cent soixante-treize millions cinq cent soixante-dix-sept quatre cent cinquante euros (EUR 173.577.450,-) représenté par trois millions quatre cent soixante et onze cinq cent quarante-neuf (3.471.549) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

IV. Les associés décident de transformer la société en une société en commandite simple et de modifier sa raison sociale de DONALDSON LUXEMBOURG, S.à r.l. à DONALDSON COMPANY INC. (LUXEMBOURG) SCS.

V. Les associés décident de procéder à une refonte des statuts de la Société.

Ceux-ci auront désormais la teneur suivante:

Art. 1er. Formation

Il existe une société en commandite simple, qui est régie par les lois y relatives, spécifiquement les articles 16 à 22 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée par la suite et par les présents statuts, entre:

- 1. DONALDSON COMPANY, INC. une société constituée et régie par la loi de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1400 West 94th St., Bloomington, MN 55431-2370, Etats-Unis d'Amérique, associé commandité,
- 2. ASHC Inc., une société constituée et régie par la loi de L'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1400 West 94th St., Bloomington, MN 55431-2370, Etats-Unis d'Amérique, associé commanditaire.

Art. 2. Objet

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et autres opérations généralement quelconque se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. Raison sociale

La société a pour raison sociale: DONALDSON COMPANY INC. (LUXEMBOURG) SCS.



Art. 4. Siège social

Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. Durée

La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. Exercice social

L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 7. Responsabilité des associés

DONALDSON COMPANY, INC., préqualifié(s), étant le(s) seul(s) associé(s) commandité(s), est (sont) responsable(s) indéfiniment (et solidairement) des engagements de la société.

ASHC INC., préqualifié, étant associé commanditaire, n'est tenu des dettes et pertes de la société que jusqu'à concurrence des fonds dont il a fait apport.

Art. 8. Droits, pouvoirs et restrictions des associés

La société est gérée et administrée par l'associé commandité. L'associé commandité a les pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus et engage la société vis-à-vis des tiers par sa seule signature. Il ne peut être fait usage de la signature sociale que pour les seuls besoins de la société et dans le cadre de son objet social.

8.1. Pouvoirs et obligations de l'associé commandité

L'associé commandité a la charge et le contrôle entiers et exclusifs gestion de la société en tous points et en toutes affaires. Sauf disposition expresse des présents statuts ou disposition expresse de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée par la suite, l'associé commandité dispose du droit, du pouvoir et de l'autorité de faire au nom et pour le compte de la société tout ce qu'il estime, par son propre jugement être nécessaires, requises et utiles afin de remplir ses fonctions et responsabilités ci-dessus mentionnées. L'associé commandité doit dévouer à la société le temps et l'attention nécessaires pour gérer ses affaires d'une manière efficace.

8.2. Restrictions imposées aux associés commanditaires

Aucun associé commanditaire ne peut en sa qualité: (a) être autorisé à participer, ou s'immiscer d'une quelconque manière dans le contrôle des affaires de la société, (b) avoir une voix dans la gestion ou l'opération de biens appartenant à la société, ou (c) avoir l'autorité ou le pouvoir d'agir comme représentant de la société ou l'un quelconque des autres associés afin d'engager la société ou l'un quelconque des autres associés ou d'engager des dépenses au nom de ou en relation avec la société.

Art. 9. Capital, Apports

Le capital social est fixé à cent soixante-treize millions cinq cent soixante-dix-sept quatre cent cinquante euros (EUR 173.577.450,-), représenté par trois millions quatre cent soixante et onze cinq cent quarante neuf (3.471.549) parts d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, libérée intégralement, ainsi que les associés le constatent.

L'associé commandité détient trois millions cent vingt-quatre mille trois cent quarte-vingt quatorze (3.124.394) parts de la Société.

L'associé commanditaire détient trois cent quarante-sept mille cent cinquante-cinq (347.155) parts de la société.

Art. 10. Transfert de parts

Les associés commandité ou commanditaires ne peuvent vendre, céder, transférer, échanger, louer, apporter comme sûreté, garantir, mettre en gage, ou de tout autre manière transférer ou apporter comme sûreté, personnelle ou légale, tout ou partie des parts d'intérêts dans la société durant la vie de la société à moins que ce ne soit approuvé à l'unanimité par tous les associés. Un tel transfert n'est valide que si les règles requises par l'article 1690 du code civil sont respectées

Art. 11. Assemblée annuelle des associés

L'assemblée des associés est appelée à approuver après chaque exercice social le compte-rendu du gérant, le bilan et le compte de pertes et profits, la répartition des bénéfices et des pertes et à donner décharge au gérant. Dans toute assemblée des associés, chaque part donne droit à une voix.

Art. 12. Dissolution et clôture de liquidation

12.1. Continuation de la société

Sauf dans les cas expressément stipulés ci-dessous, chaque associé reconnaît qu'aucun associé n'a le droit de dissoudre, mettre fin ou liquider la Société. Chaque associé reconnaît qu'aucun associé n'a le droit de présenter une requête en dissolution, clôture ou liquidation de la Société, sauf dans les cas prévus par la présente ou par les lois applicables.

12.2. Situations de dissolution

La Société pourra seulement être dissoute par:

- (a) une décision écrite des associés commanditaires détenant cent pour cent (100%) et de l'associé commandité;
- (b) la survenance d'un événement spécifié par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée par après.



12.3. Dissolution

La dissolution de la Société sera effective au jour de la survenance de l'événement mentionné à la section 12.2. entraînant la dissolution, mais la Société ne cessera pas d'exister tant que ses actifs n'auront pas été distribués de la manière établie par la section 12.5. ci-dessous. Sans préjudice de la dissolution de la Société, les affaires de la société et des associés continueront à être régies par la présente, jusqu'à ce que la Société ne cesse d'exister. A partir de la dissolution, l'associé commandité ou à défaut, un liquidateur nommé par une majorité de soixante-quinze pour cent (75%) des associés commanditaires liquidera les actifs de la Société et distribuera le boni de liquidation comme prévu par la présente.

12.4. Liquidation

En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, l'associé commandité commencera à liquider les affaires de la Société ainsi que ses investissements. L'associé commandité aura les pleins pouvoirs pour déterminer les délais, moyens et termes de toute vente des actifs de la Société, suite à sa liquidation, en prenant en considération son activité, les conditions du marché et les conditions financières et économiques générales.

12.5. Distribution du boni de liquidation

Le boni de liquidation sera distribué par l'associé commandité dans l'ordre de priorité suivant:

- (a) Premièrement, pour régler et faire les provisions nécessaires pour- toutes les dettes dues aux créanciers, en ce compris, dans les limites autorisées par la loi, les dettes envers les associés, et;
- (b) Deuxièmement, pour toute fond de réserve que l'associé commandité estime raisonnablement nécessaire pour toute procédure judiciaire, responsabilités ou obligations imprévues de la Société, et;
 - (c) Troisièmement aux associés.
 - 12.6. Mort, etc. d'un associé commanditaire

La mort, l'incapacité, la faillite, la dissolution ou l'insolvabilité d'un associé n'opérera pas dissolution de la Société.

Art 13 Divers

Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales sur la matière. VI. Les associés décident d'accepter la démission des personnes suivantes en tant que gérants de la «Société» et de leur accorder décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- M. Jay Lowell Ward, ayant son adresse professionnelle au 1, Interleuvenlaan, B-3001 Leuven, Belgique;
- M. Arthur De Bondt, ayant son adresse professionnelle au 1, Interleuvenlaan, B-3001 Leuven, Belgique.

VII. DONALDSON COMPANY, INC. déclare accepter être le commandité de DONALDSON COMPANY INC. (LUXEMBOURG) SCS indéfiniment responsable.

VIII. ASHC INC., déclare accepter être le commanditaire responsable jusqu'à concurrence de leur apport.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de son enregistrement au Luxembourg à environ mille six cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire. Signé: T. Heymans, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, vol. 24CS, fol. 96, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

J. Elvinger.

(070314.3/211/334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

COFINTEX LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 36.866.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 20 juin 2005

«5. La société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. est confirmée en tant que Réviseur Indépendant de la Société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.»

Pour la Société

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Dirigeant Agréé

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03194. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066457.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.



ELECTRICITE GENERALE COP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 6A, rue du Laboratoire.

R. C. Luxembourg B 52.298.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Signature.

(066440.3/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

PATISSERIE BELLE ETOILE TOSSENBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange. R. C. Luxembourg B 12.127.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 10 mai 2005

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Employé privé, Koerich, Président, Administrateur-délégué;
- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Employé privé, Blaschette, Administrateur;
- Madame Doris Leesch, Employée privée, Luxembourg, Administratrice;
- Monsieur Eloi Krier, Employé privé, Bertrange, Administrateur.

Est nommée Réviseur d'entreprises:

- La société MAZARS S.A., 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2005.

Pour le président

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09399. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066441.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

GEOFFREY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1459 Luxembourg, 8, ancienne Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 71.954.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Signature.

(066444.3/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

I.T.D. 21 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6170 Godbrange, 24, rue du Village.

R. C. Luxembourg B 70.677.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Signature.

(066453.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

I.T.D. 21 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6170 Godbrange. R. C. Luxembourg B 70.677.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Signature.

(066450.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.



COATINGS RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 62.452.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 4 mai 2005

- 5. L'Assemblée accepte la démission de GECALUX S.A., représentée par M. Silvester Poensgen de son poste d'Administrateur, avec effet au 30 avril 2005.
- 6. L'Assemblée ratifie la cooptation de M. Silvester Poensgen en tant qu'Administrateur en remplacement de GECA-LUX S.A., représentée par M. Silvester Poensgen avec effet au 1^{er} mai 2005. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.
- 7. L'Assemblée nomme ERNST & YOUNG en tant que Réviseur Externe jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mars 2006.

Pour la société

S. Poensgen

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066458.3/682/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

COATINGS RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 62.452.

«3. Démission d'un Administrateur.

Le Conseil prend note de la démission de GECALUX S.A., représentée par M. Silvester Poensgen de son poste d'Administrateur, avec effet au 30 avril 2005.

4. Cooptation d'un nouvel Administrateur.

Le Conseil décide de coopter M. Silvester Poensgen en tant qu'Administrateur en remplacement de GECALUX S.A., représentée par M. Silvester Poensgen. Cette cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2009.

5. Nomination d'un nouveau représentant légal (Dirigeant Agréé).

Le Conseil décide de nommer, avec effet au 1^{er} mai 2005, M. Silvester Poensgen en tant que Dirigeant Agréé (Administrateur Délégué) de la Société (en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée), en remplacement de GECALUX S.A.»

Pour la société

S. Poensgen

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066459.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

BULMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 97.131.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 juillet 2005 que:

- FIDEI REVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été nommé Commissaire, en remplacement de DELOITTE S.A., démissionnaire. Elle reprendra le mandat de son prédécesseur.
- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 560A rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(066521.3/727/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.



EUROBETON, Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbrück. R. C. Luxembourg B 53.950.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 1er avril 1999

L'assemblée décide de nommer administrateur Monsieur Jean-Paul Proth en remplacement de Monsieur Henri Kirsch, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour la société EUROBETON S.A.

Signature

Le Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05672. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066528.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

EUROBETON, Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbrück. R. C. Luxembourg B 53.950.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 7 avril 2005

L'Assemblée décide de prolonger les mandats des administrateurs MM. Dennewald, Proth et Weiler pour un an. L'Assemblée décide de confier à DELOITTE S.A., Luxembourg, réviseur d'entreprises, la mission de réviseur pour la durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour la société EUROBETON S.A.

Signature

Le Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066529.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

MATS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1459 Luxembourg, 8, Ancienne Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 71.961.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Signature.

(066448.3/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck